



**. DEPARTEMENT DE L'HERAULT - ARRONDISSEMENT DE BEZIERS**  
**Commune de POMEROLS**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 03 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 03 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Le Maire, Laurent DURBAN au complexe sportif et culturel de marche gay, situé Avenue des Oliviers, Pomérols.

**Présents :**

Mrs Laurent DURBAN, Bernard ICHÉ, Jean Louis LAUX, Gérard ORTIZ, Christian RIBIERO, Thierry SICARD, Claude STEKELOROM.

Mmes Fabienne FABRE , Angelica LE-GOFF, Marie-Aimée POMAREDE, Sylvie SALVADOR, Marie-Line THIEULES

**Procuration :**

Mme. Céline CAPDIVILA donne procuration à Mme Fabienne FABRE

Mme. Nelly SORLI donne procuration à M. Christian RIBEIRO

M. Mickael DERRIEUX donne procuration à M. Bernard ICHE

**Absents:**

Mme Ana BAYONA et M. Franck LERICHE

M. le Maire met au vote le PV de la séance du conseil municipal du 08 avril 2025 : **Adoption à l'unanimité.**

En l'absence de Mme Céline CAPDIVILA, M. le Maire propose de nommer Mme Fabienne FABRE comme secrétaire de séance. **Adoption à l'unanimité**

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la CAHM dans le cadre d'un accord local**
- 2. Convention d'entretien du domaine public routier Départemental RD 161 E1- Commune de Pomérols**
- 3. Attribution d'une subvention d'équipement de 125 000 € attribuée par la CAHM pour la réhabilitation de l'avenue de la Méditerranée : acceptation de la subvention**
- 4. Extension du bâtiment de la cantine scolaire : demande de subvention auprès du Département**
- 5. Tirage au sort des jury d'assises pour 2026**
- 6. Création d'un WC public et rénovation d'un gîte à l'ancienne Chapelle : mise en place d'un chantier d'insertion dans le cadre du PLIE**
- 7. Attribution de subventions aux associations pour l'année 2025**
- 8. Recrutements d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité**
- 9. Modification du tableau des emplois**
- 10. Protection sociale complémentaire – Conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents**
- 11. Convention de partenariat entre la commune et le foyer rural pour l'organisation et la collecte de dons à une famille en difficulté suite à la maladie grave de leur enfant**

### **1- Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la CAHM dans le cadre d'un accord local**

Monsieur le Maire présente à l'écran l'ensemble des communes qui représentent la Communauté d'agglomération. Dans le cadre du renouvellement général des conseils municipaux, chaque commune doit délibérer avant le 31 août 2025 sur un accord local afin de maintenir le nombre de sièges au sein du conseil communautaire à 58. A défaut d'accord, le préfet fixera le nombre de sièges à 48. Pour la commune de Pomérols, le nombre reste à 2 sièges. Certaines communes ont gagné des sièges notamment « Pinet ». Ce nombre pourrait changer en 2032 car le recensement de notre commune aura eu lieu.

M. le Maire fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité**

### **2- Convention d'entretien du domaine public routier Départemental RD 161 E1- Commune de Pomérols**

Dans le cadre des travaux de l'avenue de la Méditerranée, il convient de passer avec le Département une convention afin de préciser les modalités d'intervention et les domaines de responsabilité du Département et de la Commune pour l'entretien des ouvrages et des équipements qui vont être aménagés.

M. le Maire énumère les différents points concernés. La commune de Pomerols assurera donc l'entretien des dépendances suivantes :

- les trottoirs et accotements,
- les plantations et espaces verts,
- les parkings latéraux, îlots centraux,
- le mobilier urbain implanté après autorisation sur le domaine public départemental, les caniveaux,
- la signalisation verticale directionnelle pour ce qui concerne les mentions autres que départementales,
- la signalisation horizontale et verticale de police,
- les supports de la signalisation directionnelle qui sont la conséquence d'un choix esthétique particulier de la commune,
- l'éclairage public y compris la consommation électrique en résultant,
- les éventuels équipements liés à des mesures de police de circulation, notamment les ralentisseurs, plateaux traversant, bornes qui du fait de leur nature doivent faire l'objet d'une autorisation de voirie du Département,
- les réseaux d'assainissement, des eaux usées et eaux pluviales ainsi que les réseaux de distribution d'eau potable (canalisations, tampons, regards, bouches à clés.....).

Les eaux potables et le pluvial sont des compétences assurées par l'Agglomération.

M. le Maire fait procéder au vote: **adoption à l'unanimité**

### **3- Attribution d'une subvention d'équipement de 125 000 € attribuée par la CAHM pour la réhabilitation de l'avenue de la Méditerranée : acceptation de la subvention**

La CAHM par délibération en date du 7 avril 2025 a accordé une subvention d'équipement de 125 000 € à la commune de Pomérols pour la réhabilitation de l'avenue de la Méditerranée. Il appartient au conseil municipal d'accepter cette subvention.

M. le Maire fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité**

### **4- Extension du bâtiment de la cantine scolaire : demande de subvention auprès du Département**

Il est proposé aux membres du Conseil de solliciter l'aide financière du Département pour financer une partie des travaux de la cantine scolaire, estimés à 110 815 €.

M. le Maire fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité**

### **5- Tirage au sort des jurys d'assises pour 2026**

Comme chaque année il convient de tirer au sort sur la liste électorale 6 noms pour les jurys d'assises 2026  
Tirage au sort de 6 noms sur la liste électorale : Conditions : avoir 23 ans au cours de l'année 2026 (être né en avant 2003)

M. le Maire appelle 2 personnes du conseil municipal pour procéder au tirage au sort : M. Claude STEKELOROM (Le Doyen) et Mme Angelica LE-GOFF (La benjamine)

M. Claude STEKELOROM va donner un chiffre entre 1 et 203 (ensemble des pages de la liste électorale) et Mme Angelica LE-GOFF un **chiffre** entre 1 et 10 (10 noms par page)

- 1<sup>er</sup> tirage au Sort, M. Claude STEKELOROM donne le chiffre 32 et Mme Angelica LE-GOFF le numéro 6 : qui correspond au N°119 M. BUTIER Daniel
- 2<sup>ème</sup> tirage au Sort, M. Claude STEKELOROM donne le chiffre 47 et Mme Angelica LE-GOFF le numéro 2 : qui correspond au N°243: Mme CORONAS Florence
- 3<sup>ème</sup> tirage au Sort, M. Claude STEKELOROM donne le chiffre 63 et Mme Angelica LE-GOFF le numéro 3: qui correspond au N°324: M. DURAND Gilbert
- 4<sup>ème</sup> tirage au Sort, M. Claude STEKELOROM donne le chiffre 118 et Mme Angelica LE-GOFF le numéro 10 : qui correspond au N°592: Mme MACIA Aurélie
- 5<sup>ème</sup> tirage au Sort, M. Claude STEKELOROM donne le chiffre 162 et Mme Angelica LE-GOFF le numéro 8 : qui correspond au N°795: Mme RAYMOND Corinne
- 6<sup>ème</sup> tirage au Sort, M. Claude STEKELOROM donne le chiffre 192 et Mme Angelica LE-GOFF le numéro 1 : qui correspond au N°832: M. THIEULE Régis

#### **6- Création d'un WC public et rénovation d'un gîte à l'ancienne Chapelle : mise en place d'un chantier d'insertion dans le cadre du PLIE**

Les travaux de création d'un WC public et de rénovation d'un gîte à l'ancienne chapelle vont être réalisés dans le cadre d'un chantier d'insertion PLIE.

Ces travaux nécessitent de passer avec la CAHM et l'Association OREA une convention de coopération et de partenariat afin de fixer les rôles, les engagements et les responsabilités de chacun des partenaires.

Le chantier va mobiliser 12 participants du PLIE sur une durée d'un mois et demi environ, soit du 2 juin 2025 au 11 juillet 2025. La commune fournit le matériel et le PLIE la main d'œuvre.

M. le Maire fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité**

#### **7- Attribution de subventions aux associations pour l'année 2025**

M. le Maire présente à l'écran les montants des subventions qui vont être votés une par une.

M. le Maire demande à M. Jean Louis LAUX de sortir lors du vote de la subvention de l'association « ES POLIT MON VIALTGE » (car il est membre du bureau de celle-ci).

	<b>Subventions 2025</b>
<b>LES JEUNES SAPEURS POMPIERS FLO-PI-PO</b>	500 €
<b>LES TROIS POMMES D'OR</b>	1 500 €
<b>PEINTURE SUR SOIE</b>	500 €
<b>CHATS LIBRES</b>	600 €
<b>CLUB DU NOBLE D'ART</b>	1 100 €
<b>FOYER RURAL</b>	3 000 €
<b>SYNDICAT DES CHASSEURS</b>	700 €
<b>PETANQUE POMEROLAISE</b>	700 €
<b>TEMPOMEROLS</b>	900 €
<b>BADMINGTON CLUB</b>	500 €
<b>Z ACCRO CHANTS</b>	300 €
<b>ELAN</b>	362 €
<b>ES POLIT MON VIALTGE</b>	683 €

La somme pour l'association « ELAN » et « ES POLIT MON VIALTGE » inclut le remboursement des tickets des consommations des groupes durant la fête locale.

M. le Maire fait procéder au vote de l'ensemble des subventions

*Mme Marie aimée POMAREDE prend la parole et précise que la subvention (hors remboursement des tickets) est de 500€*

M. le Maire rajoute que la subvention du TENNIS CLUB POMEROLS FLORENSAC n'est pas votée ce jour car ils sont en discussion pour modifier l'association et dissocier Pomérols et Florensac. M. le Maire a reçu les membres qui souhaitent créer le TENNIS CLUB DE POMEROLS et va dans un 2<sup>ème</sup> temps

recevoir les membres du bureau actuel. IL ne prendra pas partie. La subvention sera donc votée au prochain conseil municipal.

#### **8- Recrutements d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité**

Il est proposé aux membres du conseil de se prononcer sur le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité. Recrutement de saisonniers aux services techniques au mois de juillet et mois d'août. (Jeunes de 16 à 18 ans) Au nombre de 13 candidatures. (6 filles et 7 garçons) sur des contrats de 15 jours pour une 1<sup>ère</sup> expérience de travail.

M. le Maire fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité**

#### **9- Modification du tableau des emplois**

Il est proposé aux membres du conseil de créer dans le cadre des emplois temporaires, 1 poste d'adjoint administratif à 20 h 00 affecté à l'administration générale et 1 poste d'adjoint technique de 8 h 00

M. le Maire fait procéder au vote : **adoption à l'unanimité**

#### **10- Protection sociale complémentaire – Conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents**

Le CDG 34 va lancer mi-juin 2025, pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics lui ayant donné mandat, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour conclure des conventions de participation pour la couverture du risque Santé.

Cette procédure permettra à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré aux conventions de participation d'accéder à une offre de garanties d'assurance Santé mutualisées et attractives éligibles à la participation financière de son employeur, à effet du 1er janvier 2026. Une fois le retour du CDG34, les agents qui souhaiteront y adhérer en auront la possibilité avec une participation de la collectivité. C'est une obligation au 01 janvier 2026).

M. le Maire fait procéder au vote: **adoption à l'unanimité**

#### **11- Convention de partenariat entre la commune et le foyer rural pour l'organisation et la collecte de dons à une famille en difficulté suite à la maladie grave de leur enfant**

Une famille domiciliée sur la commune de Pomérols se trouve en difficulté financière suite à la maladie grave de leur fille. Le Conseil Municipal et le CCAS souhaitent soutenir cette famille en organisant, en partenariat avec le foyer rural, un lâcher de ballon le dimanche 15 juin 2025. La Mairie et les membres du CCAS assureront la coordination, la communication, la logistique et la sécurité de l'événement.

*M. Christian RIBEIRO prend la parole et indique : « Les participants doivent porter des t-shirts colorés »*

Le foyer rural collectera, gèrera les dons et assurera le reversement à la famille. Il est proposé aux membres du conseil municipal de passer avec le foyer rural une convention de partenariat pour l'organisation de ce lâcher de ballons.

*M. Christian RIBEIRO précise : « Nous avons besoin d'élus bénévoles pour tenir l'urne et gonfler les ballons qui seront distribués ensuite devant la Mairie».*

M. le Maire fait procéder au vote: **adoption à l'unanimité**

La séance est levée à 19h05

Fabienne FABRE  
Secrétaire de séance.



*Fabre*